

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 MARS 1884.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT.

Tableau XIV : Dépenses sur ressources extraordinaires ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS.

ART. 6.

Raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux ; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881). Construction, redressement et amélioration de routes ; construction et reconstruction de ponts ; subsides ; rachat du pont de Namèche et d'autres ponts concédés.

DE MOREAU.

Les soussignés ont l'honneur de proposer d'ajouter au budget un article 25^{er}, portant : *Démer, travaux d'amélioration, 60,000 francs.*

THONISSEN.
Bon H. DE PITTEURS.
BEECKMAN.
SMOLDERS.
HALFLANTS.

(¹) Budget, n° 102, p. 61 (session de 1882-1883).

Rapport, n° 56.

Amendements du Gouvernement, n° 100 et 127.

Rapport sur les amendements du Gouvernement, n° 156.